

## **Réponses écrites aux questions de M. Marc-Emmanuel Crippa, Conseiller communal, concernant le soutien de la Municipalité apporté aux établissements publics**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 19 juin 2024, M. Marc-Emmanuel Crippa posait une série de questions concernant le soutien de la Municipalité aux établissements publics.

Voici les réponses apportées à ses six questions :

### **Question 1 : Quelles mesures la Municipalité met-elle en place pour soutenir dans leur exercice quotidien les restaurants de la Ville de Morges ?**

Réponse : Créé en juillet 2017, le poste de délégué-e à la promotion économique est désormais, depuis juin 2022, uniquement dédié à la Promotion économique morgienne à un taux de 60%. Le poste requiert, entre autres, une formation économique approfondie et d'excellentes connaissances du tissu économique local. La déléguée à la promotion économique est disponible pour toute question que pourrait se poser une entreprise arrivant sur sol morgien ou déjà en activité. Elle est atteignable par téléphone, courriel ou sur rendez-vous. Son bureau se situe à la place de l'Hôtel-de-Ville 3.

### **Question 2 : Quels dispositifs d'accompagnement et de soutien sont proposés pour aider ces établissements à se conformer aux réglementations ?**

Réponse : Le Bureau de la promotion économique se tient à disposition de tous les établissements publics pour les orienter et faciliter leurs démarches administratives. En parallèle avec les Polices du commerce et des constructions, il peut venir en soutien et, dans la mesure du possible, permettre d'optimiser ou de trouver des solutions favorables face aux réglementations en vigueur. Il est à relever que les établissements publics sont soumis à des règlements tant communaux que cantonaux, que ce soit pour la fiscalité ou la gestion des autorisations des terrasses.

### **Question 3 : De quelle manière s'implique le Bureau de la promotion économique dans le suivi des fermetures et ouvertures de restaurants ?**

Réponse : Le Bureau de la promotion économique se tient à la disposition de toutes les entreprises tant dans leurs démarches d'ouverture que de fermeture d'activités. Dans le cas mentionné par M. Crippa, lors de la cessation d'activités de l'établissement L'Envie et de la remise au repreneur le Mediterraneo, le Bureau de la promotion économique a joué un rôle déterminant de facilitateur administratif. En effet, le repreneur a pu bénéficier de l'appui et du soutien actifs du Bureau de la promotion économique lors de toutes les démarches administratives liées aux autorisations communales et cantonales, et l'établissement des documents financiers et business plans en vue notamment des contrats bancaires et des baux immobiliers. En l'occurrence, sans son appui, l'ouverture du repreneur n'aurait pas pu se faire aussi rapidement.

### **Question 4 : Quelles sont les actions mises en place par la Municipalité pour aider ces établissements à assurer leur viabilité économique ?**

Réponse : La Municipalité est consciente des difficultés de ce secteur qui a subi de plein fouet les restrictions liées au Covid, puis la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et la hausse du prix des matières premières. Le Bureau de la promotion économique, en collaboration avec l'Association de la Coordination de l'Économie et du Commerce de Morges (COOR) a mis sur pied un programme visant à soutenir le tissu économique en favorisant le partage des expériences et la rencontre des entreprises morgiennes tout domaine confondu autour de thématiques à vocations informatives et formatrices.

Dès lors, trois événements, dont la participation est gratuite, co-construits avec la COOR ont été organisés ou sont organisés cette année autour de thèmes actuels et stratégiques comme la gestion de la trésorerie, la presse locale et la santé au travail. Les thématiques pour les événements de 2025 sont en cours de définition. En outre, une Newsletter Morges Eco' a également été créée afin d'avoir un outil rapide et efficace pour atteindre la cible constituée par tous les acteurs économiques de la Ville. En outre, le 17 avril 2024, le Bureau de la promotion économique a organisé la 1<sup>ère</sup> édition consacrée à l'accueil des nouvelles entreprises. Cette soirée a permis aux Services de la Ville de se présenter et de répondre à de nombreuses questions afin de pouvoir aider au mieux les entreprises qui font souvent face, notamment à leurs débuts, à de nombreuses démarches administratives.

**Question 5 : Existe-t-il des initiatives spécifiques pour promouvoir et revitaliser l'activité des restaurants de notre Ville ?**

Réponse : D'autres initiatives à vocation promotionnelle et publicitaire ont vu le jour depuis plusieurs années et sont particulièrement appréciées des établissements publics comme par exemple le Passeport morgien offrant des bons et des promotions à toute la population pour lui permettre de consommer local et de soutenir les entreprises de proximité. La nouvelle édition de ce Passeport morgien s'adapte à l'évolution des technologies et des comportements d'achat et sera ainsi, dès 2025, digitalisée et encore plus généreuse.

**Question 6 : Quelles mesures la Municipalité met-elle en œuvre afin de prévenir les nouvelles fermetures ?**

Réponse : Dès que le Bureau de la promotion économique a vent d'une possible fermeture d'une entreprise ou d'un établissement public, celui-ci prend en général contact avec l'établissement concerné afin de comprendre les raisons de cette possible fermeture, analyse les solutions éventuelles et revient avec des propositions, s'il le peut, pour éviter la fin d'activité (discussions avec les propriétaires des locaux par exemple).

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse.

**Adoptées par la Municipalité dans sa séance du 19 août 2024.**

**Réponses écrites au Conseil communal du 4 septembre 2024.**